

Déclaration d'exactitude et consentement concernant le traitement de vos données

Le preneur d'assurance (employeur) confirme que les présentes informations sont complètes, correctes et conformes à la vérité.

Aux fins de l'élaboration et de l'exécution du contrat, Helvetia doit disposer des éléments d'information suivants:

- données personnelles (nom, adresse, date de naissance, etc.);
- données de la proposition (réponses aux questions de la proposition, indication de l'assureur précédent concernant l'évolution des sinistres);
- données du contrat (durée, salaires, etc.);
- données de paiement (date d'encaissement des primes, arriérés, avoirs de primes, etc.);
- éventuelles données relatives aux sinistres (déclarations de sinistres de personnes assurées, rapports médicaux, pièces comptables justificatives, etc.).

Helvetia est autorisée à utiliser les données contenues dans la proposition d'assurance ou obtenues pendant la durée du contrat et à les communiquer, dans la mesure requise, aux co- et réassureurs, aux services officiels, aux compagnies et

institutions d'assurances, aux systèmes d'information centralisés des compagnies d'assurances, aux partenaires de coopération et à d'autres personnes concernées, en Suisse et à l'étranger; elle peut également prendre les renseignements nécessaires auprès de ces derniers.

Cette autorisation comprend en particulier la conservation physique et/ou électronique des données, l'utilisation de celles-ci pour la détermination des primes, l'évaluation des risques, pour le traitement des cas d'assurance, pour la lutte contre les abus, pour des analyses statistiques ainsi qu'à des fins de marketing.

Ce consentement est indépendant de la conclusion d'un contrat et est valable également pour les futures propositions. Le proposant délègue les hôpitaux, les médecins, les services officiels, les compagnies et autres institutions d'assurances, les systèmes d'information centralisés des compagnies d'assurances et les autres personnes concernées, en Suisse et à l'étranger, de leur obligation de garder le secret vis-à-vis de la Compagnie et il les autorise à transmettre à celle-ci ou à son service médical tous renseignements en rapport avec la proposition d'assurance ou la gestion du contrat.

Helvetia Assurances

Dufourstrasse 40, 9001 Saint-Gall
T 058 280 1000 (24 h), F 058 280 1001
www.helvetia.ch

Votre assureur suisse.

